

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Lannion
Canton de Perros Guirec
Commune de Saint Quay Perros

A R R E T E

**Portant interdiction de circulation sur
une partie du chemin de Traou An dour
du 11 au 18 mars 2024**

Le Maire de Saint Quay Perros,

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2211-1 et suivants relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de Police de circulation
- Le Code de la Route et notamment ses articles R.411-8, R.411-25 et R. 413-1
- L'instruction Ministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie et huitième partie
- La demande de Lannion Trégor Communauté, en date du 26 février 2024

CONSIDERANT que par mesure de sécurité, il est nécessaire d'interdire la circulation sur une partie du chemin de Traou an Dour, pendant les travaux de branchement sur le réseau AEP de la parcelle BM 36, entrepris le service Eau & Assainissement de Lannion Trégor Communauté, du 11 au 18 mars 2024

A R R E T E

Article 1 : La circulation des véhicules de toutes catégories sera interdite sur une partie du chemin de Traou an Dour, pendant les travaux de branchement sur le réseau AEP de la parcelle BM 36, entrepris le service Eau & Assainissement de Lannion Trégor Communauté, du 11 au 18 mars 2024

Article 2 : Le droit d'accès des riverains sera préservé durant l'interdiction de circulation visée à l'article 1, mais sous leur propre responsabilité. L'interdiction de circulation visée à l'article 1 ne concerne pas les véhicules et engins de chantier nécessaires à l'exécution des travaux.

Article 3 : Les véhicules seront déviés par le chemin de Trohillio, rue Paul Sabatier, rue Louis de Broglie en Lannion (Cf Plan ci-joint)

Article 4 : Une signalisation de type réglementaire, matérialisant l'interdiction de circulation sera mise en place par les services de Lannion Trégor Communauté, à compter de la date prévue à l'article 1, soit le 11 mars 2024

Article 5 : Le Maire de Saint Quay Perros et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros Guirec sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de cet arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros-Guirec
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Perros-Guirec
- Lannion Trégor Communauté – Service Eau & Assainissement

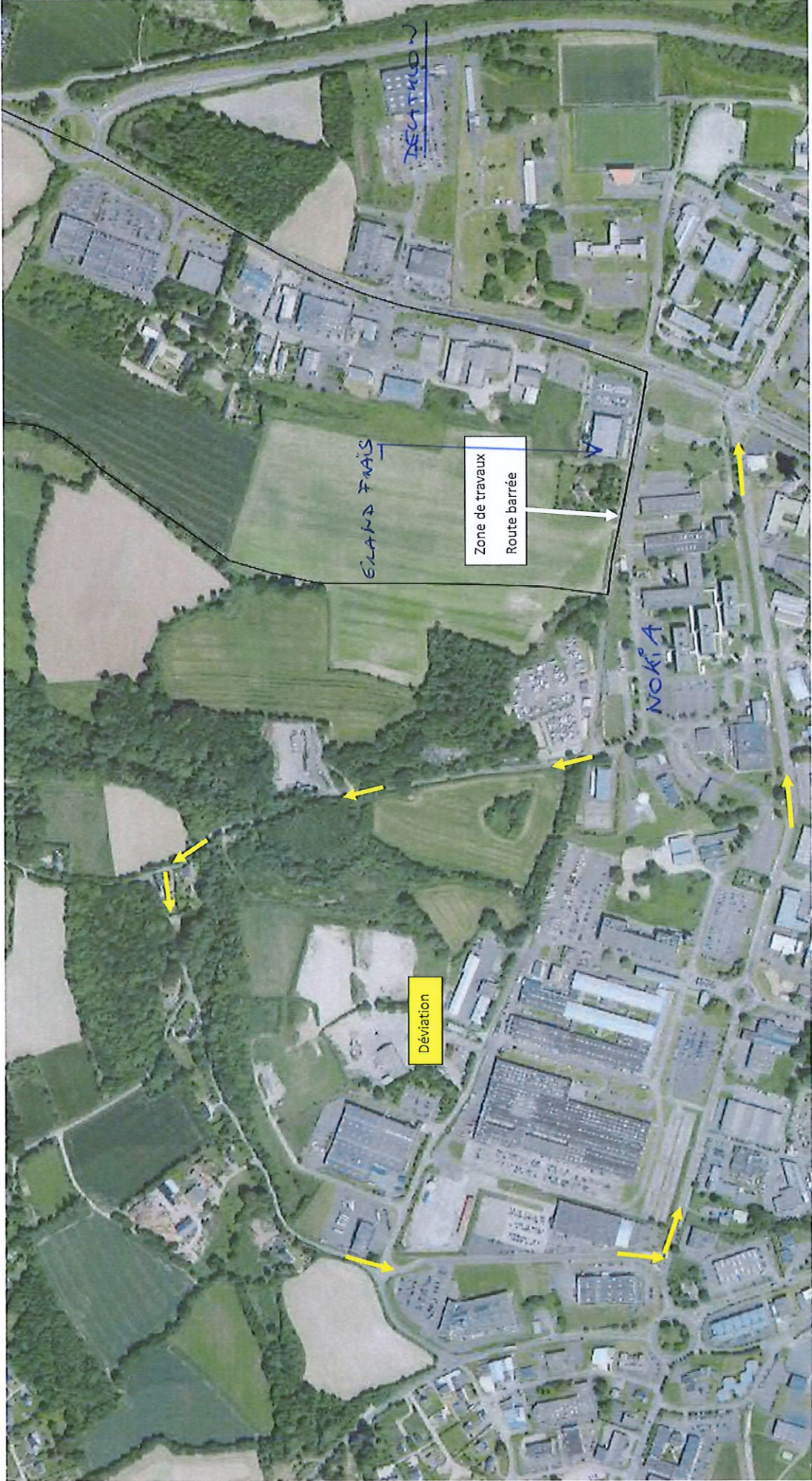
Fait et affiché en Mairie de Saint Quay Perros, le 28 février 2024

LE BOZEC Marcel
Adjoint aux Travaux

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 28 février 2024



Perros-Girec



LANNION